

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2025

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ;
Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET,
IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, MATON

POUVOIRS : Mme LASSERRE à Mme PINATEL ; M. ALDANA-DOUAT à
M. CURUTCHARRY ; M. MATON à M. KORDIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N°7 — CRR : CONVENTION CADRE PETITE ENFANCE AVEC LA VILLE DE BAYONNE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Attachés à la notion d'Éducation Artistique et Culturelle au bénéfice de la petite enfance, les partenaires entreprennent la mise en place d'un partenariat EAC à destination des tout-petits de la Ville de Bayonne. Ce projet, axe fort du schéma directeur de la petite enfance 2023-2026 de la Ville, s'inscrit dans la dynamique de la Charte EAC en Pays basque proposée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque dont la Ville de Bayonne est signataire. Ce partenariat repose sur deux piliers majeurs qui sont l'éveil artistique et culturel et la programmation et la diffusion artistique auprès du très jeune public.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Antton CURUTCHARRY



Actions prévues :

- La Régie participera au groupe de pilotage en concertation avec le service Petite enfance de la Ville de Bayonne. Le groupe se réunira deux fois par an afin de faire l'état d'avancement de l'accord, évaluer les projets réalisés, planifier et coordonner les projets en cours ou futurs et résoudre les divergences qui pourraient survenir ;
- La Régie mettra en œuvre des actions d'Eveil Artistique et Culturel, de diffusion artistique et de communication au sein de la saison de l'Orchestre du Pays Basque et du Conservatoire Maurice Ravel ;
- Le partenariat entrera en application à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 pour une durée de trois années scolaires. Elle sera ensuite réétudiée et présentée en conseil d'administration pour être renouvelée ;

Après délibération, il est demandé à la régie autonome d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention cadre Petite Enfance avec la Ville de Bayonne. Vous trouverez le projet de cette convention en annexe du présent rapport.

DONT ACTE